

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 16 janvier 2017

n°8

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (77) : J.P. Abelin, M. Lavrard, J. Melquiond, L. Rabussier, P. Mis, A.F. Bourat, M. Ben Embarek, F. Braud, H. Preher, J. Dumas, C. Petit, F. Braillard, E. Azihari, T. Baudin, B. Roussenque, J.M. Meunier, E. Philponneau, G. Mauduit, D. Beaudeau, G. Michaud, F. Méry, P. Baraudon, J.M. Tardif, A. Pichon, J. Roy, J.P. Barbot, B. Heneau, L. Barreau, D. Boireau, J.C. Bonnet, L. Roy, J.M. Mazaud, J. Gauthier, M. Favreau, C. Daguisé, B. Morin, P. Bigot, B. de Correges, P. Moreau, E. Lassalle, F. Merchadou, H. Colin, I. Rabussier, D. Tremblais, B. Fontaine, P. Villette, R. Grandin, J.L. Poyant, A. Guimard, C. Piaulet, B. Sulli, M.L. Chabot, D. Gauthier, L. Clave, B. Simon, F. Reby, G. Wibaux, E. Bailly, P. Barbot, T. Prieur, J.J. Berthelley, A. Braguier, J. Conte, M. Godet, L. Juge, Y. Ecale, G. Perochon, D. Martin, M. Chaineau, C. Pepin, D. Chaîne, J.F. Dabilly, P. Rocher, P. Foucteau, C. Vaneroux, P. Bernard, M. Ponthier.

POUVOIRS (4) :

C. Farineau mandante a pour mandataire M. Lavrard
N. Cassan-Faux mandante a pour mandataire J.P. Abelin
M. Metals mandante a pour mandataire F.Méry
Y Ganivelle mandant a pour mandataire P. Baraudon

EXCUSE (1) : E. Audebert

Nom du secrétaire de séance: Isabelle Barreau

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Désignation des représentants de la CAPC au syndicat mixte pour l'aménagement du seuil du Poitou (SMASP)

Conformément à l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les syndicats mixtes sont soumis aux dispositions de l'article L5211-7 du CGCT qui prévoit que les délégués sont élus dans les conditions prévues à l'article L2122-7 du CGCT c'est-à-dire au scrutin secret à la majorité absolue au deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

En outre, l'article L5711-1 du CGCT prévoit que "le choix de l'organe délibérant peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal" à l'exception des agents employés par un syndicat ou une de ses communes membres.

L'extension du périmètre de la communauté et, plus largement, la mise en oeuvre du schéma départemental de coopération intercommunale a pour conséquence de modifier le nombre d'établissements publics de coopération intercommunale membres du syndicat qui passe de 12 à 4.

L'installation du nouveau comité syndical du SMASP est prévue le 16 février 2017. Afin de respecter ce calendrier, il est proposé de désigner 17 délégués titulaires et 11 délégués suppléants pour représenter la CAPC.

* * * * *

VU l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux dispositions applicables aux syndicats mixtes,

Acquitté en PREFECTURE le 17/01/2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 16 janvier 2017

n°8

page 2/2

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'élection de délégués de la CAPC au SMASP afin de permettre à celui-ci de poursuivre son fonctionnement suite à la mise en oeuvre du schéma départemental de coopération intercommunale,

Les délégués élus sont :

— Titulaires :

- Jean-Pierre ABELIN (Châtellerault)
- Maryse LAVRARD (Châtellerault)
- Alain GUIMARD (Monthoiron)
- Bruno SULLI (Naintré)
- Évelyne AZIHARI (Châtellerault)
- Gérard PEROCHON (Senillé-Saint-Sauveur)
- Isabelle BARREAU (Bonneuil-Matours)
- Jean-Claude BONNET (Cenon-sur-Vienne)
- Dominique CHAINE (Thuré)
- Daniel TREMBLAIS (Lésigny-sur-Creuse)
- Jean-Claude TARDIF (Angles-sur-L'Anglin)
- Lucien JUGE (Scorbé-Clairvaux)
- Martine GODET (Savigny-sous-Faye)
- Claude DAGUISE (Dangé-Saint-Romain)
- Béatrice FONTAINE (Les Ormes)
- Patrick VILLETTE (Leugny)
- Michel HAMOIR (Usseau)

— Suppléants :

- Jacques MELQUIOND (Châtellerault)
- Laurence RABUSSIER (Châtellerault)
- Bernard HENEAU (Bellefonds)
- Dominique MARTIN (Senillé-St-Sauveur)
- Pascale MOREAU (La Roche Posay)
- René GRANDIN (Mairé)
- Jean-Jacques BERTHELLEMY (Saint-Genest d'Ambières)
- Christian PEPIN (Sossay)
- Alain GEORGES (Leigné les Bois)
- Jacques BRETON (Dangé-Saint-Romain)
- Françoise BRAUD (Châtellerault)

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

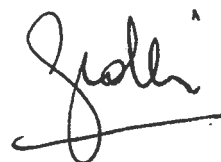
Publié au siège de la CAPC, le 18-01-2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



Acquitté en PREFECTURE le 17/01/2017